

Mouvement du personnel

Élections

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

NOR : MENR1501195V

avis du 18-6-2015

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Sont déclarés vacants les sièges suivants :

Section 7 : « Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues »

1 siège - Collège électoral C

Section 8 : « Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »

1 siège - collège électoral B1

Section 15 : « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés »

1 siège - collège électoral A1

Section 17 : « Système solaire et univers lointain »

1 siège - collège électoral B1

Section 18 : « Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles »

1 siège - collège électoral B1

Section 21 : « Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes »

1 siège - collège électoral B1

Section 34 : « Sciences du langage »

1 siège - collège électoral A2

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 siège - collège électoral A2

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

1 siège - collège électoral B1

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - collège électoral B1

Pour le remplacement des membres de la commission interdisciplinaire, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.